

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 18

présenté par

M. Bapt, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (Recettes et équilibre général)

ARTICLE 15

À l'alinéa 26, après le mot :

« et »,

insérer les mots :

« au deuxième alinéa de l'article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rectifiant une erreur de référence.

La rédaction actuelle de cet alinéa supprime une partie du produit des prélèvements sur les jeux, concours et paris affecté à l'INPES.